

AbitibiBowater améliore ses chances de survie

SYLVAIN LAROCQUE

La Cour supérieure du Québec vient d'autoriser AbitibiBowater à vendre sa participation de 60 % dans la Compagnie hydroélectrique Manicouagan à Hydro-Québec pour 615 millions de dollars.

Dans sa décision, rendue la semaine dernière, le juge Clément Gascon a indiqué que la transaction allait «améliorer considérablement les chances d'une restructuration réussie» d'AbitibiBowater, qui s'est placée à l'abri de ses créanciers en avril.

A l'inverse, bloquer la transaction aurait pu mettre en péril la remise sur pied du géant mont-réalais du papier journal, a estimé le magistrat.

La Compagnie Manicouagan exploite, près de Baie-Comeau, la centrale McCormick, d'une capacité de 350 mégawatts. Le producteur d'aluminium américain Alcoa en est propriétaire à hauteur de 40 %.

Dans un rapport, le contrôleur d'Abitibi, le cabinet comptable Ernst & Young, a conclu qu'Hydro-Québec s'est montrée relativement généreuse en offrant 615 millions pour une centrale qui nécessitera des investissements importants au cours des prochaines années.

Après tout, en raison du monopole d'Hydro et

du droit de premier refus dont jouit Alcoa, pe d'autres acheteurs étaient susceptibles de présenter une offre pour la Compagnie hydroélectrique Manicouagan, a relevé Ernst & Young.

Hydro-Québec soutient toutefois qu'il s'agit d'«une bonne transaction pour les deux parties».

De la somme de 615 millions, 202,3 million iront dans une réserve pour couvrir d'éventuel manques à gagner du régime de retraite de employés de la Compagnie Manicouagan 87,5 millions \$US au remboursement d'un prêt intérimaire obtenu par AbitibiBowater au printemps, 80 millions à une autre réserve pour couvrir de potentielles charges fiscales imputables à Alcoa, 31 millions au remboursement de la dette détenue par Abitibi dans la Compagnie Manicouagan, 25 millions au paiement d'impôts exigibles à Alcoa et 10 millions au titre des frais de transaction.

De plus, si certaines conditions financières ne se concrétisaient pas d'ici deux ans, Hydro Québec pourrait récupérer jusqu'à 30,8 millions du prix d'achat.

La clôture de la transaction doit avoir lieu au plus tard le 15 octobre.

La Presse canadienne

Le Devoir

6/10/2009